

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE MONTMAGNY

SÉANCE ORDINAIRE DU 2 DÉCEMBRE 2013

- Avis de convocation -

À M. le maire Jean-Guy Desrosiers et aux conseillers, M. Gaston Morin, M. Gaston Caron, M. Yves Gendreau, M. Michel Mercier, M. Marc Laurin et M. Rémy Langevin.

Une séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Montmagny se tiendra à l'hôtel de ville, **LE LUNDI 2 DÉCEMBRE 2013, À VINGT HEURES (20 h).**

Le projet d'ordre du jour suivant est proposé :

2013-348

Adoption de l'ordre du jour de la séance ordinaire du 2 décembre 2013

Dépôt du rapport des dépenses autorisées en vertu du règlement décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaires (délégation du pouvoir de dépenser – politique d'achats) pour la période finissant le 28 novembre 2013

Dépôt de la liste datée du 28 novembre 2013 énumérant les personnes engagées en vertu du pouvoir délégué au directeur général conformément à l'article 73.2 de la *Loi sur les cités et villes*

Dépôt du registre daté du 28 novembre 2013 énumérant les occupations du domaine public autorisées en vertu du règlement numéro 1066 *concernant l'occupation du domaine public de la Ville de Montmagny*

Dépôt de l'état indiquant les immeubles sur lesquels les taxes imposées n'ont pas été payées en date du 28 novembre 2013, conformément à l'article 511 de la *Loi sur les cités et villes*

Dépôt du rapport daté du 29 novembre 2013 énumérant les résidus de métaux et autres articles désuets vendus de gré à gré en vertu du pouvoir délégué au directeur des travaux publics et des infrastructures conformément à la *Loi sur les cités et villes*

Dépôt des formules de déclaration des intérêts pécuniaires des élus municipaux

2013-349

Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 18 novembre 2013

2013-350

Dépôt du procès-verbal de la réunion du Comité consultatif d'urbanisme du 26 novembre 2013

2013-351

Établissement du calendrier des séances ordinaires du conseil municipal de la Ville de Montmagny pour l'année 2014

2013-352

Autorisation de financement – Projets de dépenses en immobilisations et dépenses d'opérations 2013

2013-353

Approbation des prévisions budgétaires de la Régie intermunicipale de gestion des matières résiduelles de l'Islet-Montmagny pour l'année 2014

2013-354

Versement d'une subvention à Résidence funéraire Boulanger inc. – Article 92.1 de la *Loi sur les compétences municipales*

- 2013-355 Versement de subventions à divers organismes – Utilisation de l'aréna et de la piscine Guylaine-Cloutier – Automne 2013
- 2013-356 Autorisation de paiement des avis de renouvellement des contrats de garantie prolongée et d'assistance technique avec ACCEO Solutions inc. – Année 2014
- 2013-357 Autorisation de paiement de diverses dépenses du conseil municipal
- 2013-358 Nomination des membres du conseil municipal sur les différents comités et/ou organismes partenaires de la Ville de Montmagny et reconduction du mandat de Me Marcel Morin à l'Office municipal d'Habitation
- 2013-359 Attribution des sièges numéros 1, 2 et 3 au Comité consultatif d'urbanisme de la Ville de Montmagny
- 2013-360 Désignation d'un deuxième substitut au représentant du directeur des poursuites criminelles et pénales et de son substitut – Constats délivrés en vertu de *l'entente relative à la poursuite de certaines infractions pénales devant la Cour municipale commune de la Ville de Montmagny*
- 2013-361 Autorisation de signature d'une entente avec Les Arts de la scène de Montmagny inc. – Présentation d'activités culturelles à Montmagny – Étés 2014, 2015 et 2016
- 2013-362 Renouvellement de l'entente tripartite entre la Société d'habitation du Québec, la Ville de Montmagny et l'Office municipal d'habitation de Montmagny – Programme de supplément au loyer dans le secteur privé
- 2013-363 Confirmation de travaux et demande au ministère des Transports du Québec pour le versement de la subvention octroyée – Travaux d'entretien de la Route verte – Saison 2013
- 2013-364 Accréditation de l'organisme sans but lucratif Club de l'Âge d'Or St-Mathieu
- 2013-365 Adoption du règlement numéro 1128 abrogeant le règlement numéro 942 décrétant l'imposition d'une circulation automobile à sens unique en direction sud sur une partie de l'avenue May et abrogeant le règlement numéro 940
- 2013-366 Avis de motion pour l'adoption d'un règlement amendant le règlement numéro 911 pourvoyant à l'organisation et au maintien d'un Service de protection contre les incendies à la Ville de Montmagny de manière à réduire le nombre d'alarmes non fondées n'entraînant pas l'imposition de frais
- 2013-367 Avis de motion pour l'adoption d'un règlement décrétant la tarification pour le financement de certains biens, services ou activités de la Ville de Montmagny pour l'année 2014
- 2013-368 Avis de motion pour l'adoption d'un règlement amendant le règlement numéro 1054 de manière à reporter au 31 décembre 2015 l'échéance du programme de subvention pour l'acquisition de couches réutilisables et à fixer le montant total annuel des subventions versées
-
- Période de questions**
- 2013-369 Levée de la séance

Et j'ai signé à Montmagny, ce vingt-neuvième jour du mois de novembre deux mille treize.

(Signée) Denise Vézina, o.m.a.
Assistante-greffière

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE MONTMAGNY

Je, soussignée, Sylvie Prévèreau, secrétaire au Service du greffe et des affaires juridiques, certifiée sous serment d'office, que l'avis de convocation, l'ordre du jour de même que les documents relatifs à la séance ordinaire du conseil municipal du 2 décembre 2013 devant se tenir à 20 heures ont été signifiés aux membres du conseil municipal de la façon suivante :

À M. le maire Jean-Guy Desrosiers, en les remettant à une personne de son bureau, et aux conseillers, M. Gaston Morin, M. Gaston Caron, M. Yves Gendreau, M. Michel Mercier, M. Marc Laurin et M. Rémy Langevin, en les déposant dans leur boîte postale respective, le vendredi 29 novembre 2013 à 11 h 32.

(Signée) Sylvie Prévèreau

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE MONTMAGNY

PROCÈS-VERBAL d'une séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Montmagny, tenue à l'hôtel de ville, le lundi 2 décembre 2013, à vingt heures (20 h).

SONT PRÉSENTS :

M. le maire Jean-Guy Desrosiers, et les conseillers, M. Gaston Morin, M. Gaston Caron, M. Yves Gendreau, M. Michel Mercier, M. Marc Laurin et M. Rémy Langevin, formant quorum sous la présidence de son honneur le maire. Le directeur général, Me Bernard Létourneau et le greffier, Me Félix Michaud sont également présents.

**ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU
2 DÉCEMBRE 2013**

Il est proposé par M. Marc Laurin

Appuyé par M. Gaston Caron

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

1. D'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du 2 décembre 2013 tel que présenté.

Adoptée

**DÉPÔT DU RAPPORT DES DÉPENSES AUTORISÉES EN VERTU DU
RÈGLEMENT DÉCRÉTANT LES RÈGLES DE CONTRÔLE ET DE SUIVI
BUDGÉTAIRES (DÉLÉGATION DU POUVOIR DE DÉPENSER -**

POLITIQUE D'ACHATS) POUR LA PÉRIODE FINISSANT LE
28 NOVEMBRE 2013

DÉPÔT DE LA LISTE DATÉE DU 28 NOVEMBRE 2013 ÉNUMÉRANT LES
PERSONNES ENGAGÉES EN VERTU DU POUVOIR DÉLÉGUÉ AU
DIRECTEUR GÉNÉRAL CONFORMÉMENT À L'ARTICLE 73.2 DE LA LOI
SUR LES CITÉS ET VILLES

DÉPÔT DU REGISTRE DATÉ DU 28 NOVEMBRE 2013 ÉNUMÉRANT LES
OCCUPATIONS DU DOMAINE PUBLIC AUTORISÉES EN VERTU DU
RÈGLEMENT NUMÉRO 1066 CONCERNANT L'OCCUPATION DU
DOMAINE PUBLIC DE LA VILLE DE MONTMAGNY

DÉPÔT DE L'ÉTAT INDIQUANT LES IMMEUBLES SUR LESQUELS LES
TAXES IMPOSÉES N'ONT PAS ÉTÉ PAYÉES EN DATE DU 28 NOVEMBRE
2013, CONFORMÉMENT À L'ARTICLE 511 DE LA LOI SUR LES CITÉS ET
VILLES

DÉPÔT DU RAPPORT DATÉ DU 29 NOVEMBRE 2013 ÉNUMÉRANT LES
RÉSIDUS DE MÉTAUX ET AUTRES ARTICLES DÉSUETS VENDUS DE
GRÉ À GRÉ EN VERTU DU POUVOIR DÉLÉGUÉ AU DIRECTEUR DES
TRAVAUX PUBLICS ET DES INFRASTRUCTURES CONFORMÉMENT À
LA LOI SUR LES CITÉS ET VILLES

DÉPÔT DES FORMULES DE DÉCLARATION DES INTÉRÊTS
PÉCUNIAIRES DES ÉLUS MUNICIPAUX

2013-349 APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 18
NOVEMBRE 2013

Il est proposé par M. Gaston Morin

Appuyé par M. Yves Gendreau

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

1. D'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 18 novembre 2013; les membres du conseil déclarent avoir reçu copie dudit procès-verbal conformément à la loi et, en conséquence, déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture.

Adoptée

2013-350 DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU COMITÉ
CONSULTATIF D'URBANISME DU 26 NOVEMBRE 2013

Il est proposé par M. Gaston Morin

Appuyé par M. Yves Gendreau

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

1. De prendre acte du procès-verbal de la réunion du Comité consultatif d'urbanisme en date du 26 novembre 2013 et d'autoriser les services municipaux et/ou intervenants concernés à entreprendre les procédures nécessaires découlant des recommandations contenues audit procès-verbal.

2. De transmettre copie de la présente résolution au Comité consultatif d'urbanisme de la Ville de Montmagny.

Adoptée

2013-351

ÉTABLISSEMENT DU CALENDRIER DES SÉANCES ORDINAIRES DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE MONTMAGNY POUR L'ANNÉE 2014

CONSIDÉRANT l'article 319 de la *Loi sur les cités et villes* prévoyant que le Conseil municipal doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour cette année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune;

Il est proposé par M. Gaston Morin

Appuyé par M. Yves Gendreau

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

1. D'adopter le calendrier ci-après établissant les dates des séances ordinaires du Conseil municipal de la Ville de Montmagny pendant l'année 2014, lesquelles se tiendront le lundi, à la salle du conseil de l'édifice de la Mairie, sis au 143, rue St-Jean-Baptiste Est à Montmagny, à compter de 20 heures :

✓ 20 janvier	✓ 7 juillet
✓ 3 février	✓ 18 août
✓ 17 février	✓ 8 septembre
✓ 10 mars	✓ 22 septembre
✓ 7 avril	✓ 6 octobre
✓ 28 avril	✓ 27 octobre
✓ 12 mai	✓ 17 novembre
✓ 26 mai	✓ 1 ^{er} décembre
✓ 9 juin	✓ 15 décembre

2. D'autoriser le greffier à faire publier le calendrier ainsi adopté, dans un journal local ou dans le « *Journal municipal de Montmagny* », conformément à l'article 320 de la *Loi sur les cités et villes*.

Adoptée

**AUTORISATION DE FINANCEMENT – PROJETS DE DÉPENSES EN
IMMOBILISATIONS ET DÉPENSES D'OPÉRATIONS 2013**

CONSIDÉRANT que certains projets de dépenses en immobilisations sont complétés et dégagent des soldes de financement pouvant être réaffectés à d'autres projets;

CONSIDÉRANT que certaines dépenses n'étaient pas prévues au budget d'opérations de l'année 2013;

Il est proposé par M. Michel Mercier

Appuyé par M. Marc Laurin

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

1. D'autoriser le financement des dépenses d'opérations ou projets d'immobilisations suivants :

DESCRIPTION DE LA DÉPENSE OU DU PROJET	Source de financement	Imputation budgétaire – Projet d'immobilisations /poste d'opérations	MONTANT
Entrepôt neuf construit sur le terrain de camping municipal de la Pointe-aux-Oies (Paieement à la corporation Camping Pointe-aux-Oies inc.)	Excédents de fonctionnement non affectés (poste 59-110-01-000)	Projet 2013-913	10 800 \$
Appareils de protection respiratoires isolants autonomes et parties faciales (APRIA) pour les pompiers	Projet 2012-031 *projet à fermer*	Projet 2013-909	8 295,17 \$
	Fonds de roulement		28 689,42 \$
Matériel spécialisé pour ateliers socio-culturels et sportifs	Excédents de fonctionnement affectés « Achat de matériel spécialisé en loisir » (poste 59-131-12-000)	02-701-25-522	6 143,54 \$
		02-701-25-699	5 077,16 \$
		02-701-41-699	1 906,18 \$
Mandat de services professionnels en architecture/design – Requalification des espaces publics et du parc public environnant le 134, rue St-Jean-Baptiste Est	Excédents de fonctionnement affectés « Provision pour requalification du 134, rue St-Jean-Baptiste Est » (poste 59-131-09-000)	02-196-00-419	21 720,00 \$

2. De transmettre copie de la présente résolution au directeur des finances et de l'approvisionnement de la Ville de Montmagny.

Adoptée

**APPROBATION DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES DE LA RÉGIE
INTERMUNICIPALE DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES DE
L'ISLET-MONTMAGNY POUR L'ANNÉE 2014**

CONSIDÉRANT que la Ville de Montmagny est membre de la Régie intermunicipale de gestion des matières résiduelles de L'Islet-Montmagny;

CONSIDÉRANT les documents remis au conseil municipal présentant les prévisions budgétaires de cet organisme pour l'année 2014;

CONSIDÉRANT qu'à titre de membre, la Ville de Montmagny doit assumer sa quote-part basée sur la population équivalente totale des municipalités membres;

Il est proposé par M. Michel Mercier

Appuyé par M. Marc Laurin

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

1. D'approuver les prévisions budgétaires de la Régie intermunicipale de gestion des matières résiduelles de L'Islet-Montmagny pour l'année 2014 qui s'élèvent à trente-cinq mille cent soixante-quatorze dollars (35 174 \$).

2. De transmettre copie de la présente résolution à la Régie intermunicipale de gestion des matières résiduelles de L'Islet-Montmagny et au directeur des finances et de l'approvisionnement de la Ville de Montmagny.

Adoptée

2013-354

VERSEMENT D'UNE SUBVENTION À RÉSIDENCE FUNÉRAIRE BOULANGER INC. – ARTICLE 92.1 DE LA LOI SUR LES COMPÉTENCES MUNICIPALES

CONSIDÉRANT que la *Loi sur les compétences municipales* accorde des pouvoirs aux municipalités en matière de développement économique, dont celui d'aider financièrement, par simple résolution, une entreprise du secteur privé à certaines conditions;

CONSIDÉRANT que la valeur de l'aide fiscale pouvant ainsi être accordée par la Ville ne peut excéder, pour l'ensemble des bénéficiaires, 100 000 \$ par exercice financier;

Il est proposé par M. Rémy Langevin

Appuyé par M. Gaston Morin

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

1. De verser à Résidence funéraire Boulanger inc. une subvention totalisant quatre cent soixante-quatorze dollars et seize cents (474,16 \$), représentant une aide financière équivalente à celle prévue au volet 3, relatif à l'agrandissement, la rénovation ou la transformation d'un bâtiment commercial, du règlement numéro 1102, à la suite des travaux exécutés à l'immeuble commercial sis aux 31, avenue de la Fabrique; ladite aide financière couvrant les exercices financiers 2012 et 2013.

2. De transmettre à copie de la présente résolution à Résidence funéraire Boulanger inc. de même qu'au directeur des finances et de l'approvisionnement de la Ville de Montmagny.

**VERSEMENT DE SUBVENTIONS À DIVERS ORGANISMES –
UTILISATION DE L'ARÉNA ET DE LA PISCINE GUYLAINE-CLOUTIER –
AUTOMNE 2013**

CONSIDÉRANT la politique de tarification adoptée par la Ville de Montmagny pour l'utilisation de l'aréna municipal et de la piscine municipale Guylaine-Cloutier;

CONSIDÉRANT qu'un mode de subvention a été prévu pour les organismes sans but lucratif usagers de ces plateaux sportifs à titre d'aide de fonctionnement;

CONSIDÉRANT qu'il s'agit d'organismes sans but lucratif voués à des fins de loisirs, de culture, sportives ou autres initiatives de bien-être de la population;

CONSIDÉRANT que la Ville de Montmagny, en vertu de l'article 91 de la *Loi sur les compétences municipales*, peut accorder des subventions à de tels organismes;

Il est proposé par M. Rémy Langevin

Appuyé par M. Gaston Morin

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

1. De verser aux organismes sans but lucratif, usagers de l'aréna énumérés ci-après, des subventions totalisant cent quatorze mille neuf cent vingt dollars et soixante-treize cents (114 920,73 \$), représentant l'aide de fonctionnement accordée à ces organismes découlant de la tarification adoptée par la Ville de Montmagny pour l'utilisation de l'aréna pendant la saison de glace Automne 2013 :

NOM DE L'ORGANISME	SUBVENTION
Club CPA Plus	3 590,14 \$
Club CPA Junior/Senior	34 091,00 \$
AHGM (local)	51 793,10 \$
Ligues Les Vieilles Lames	830,53 \$
Ligue Inter Sport	649,80 \$
Ligue Olympique du Cap	1 598,51 \$
Amis du Jeudi	912,00 \$
Ligue Yan-Gaétan Moreau	969,00 \$
Ligue Berthier-sur-Mer	806,76 \$
Ligue Guy Jourdain (mardi)	472,89 \$
Ligue Guy Jourdain (vendredi)	512,00 \$
Ligue Industries Caron	494,00 \$
Ligue du Samedi soir	870,50 \$
Ligue Patrick Deschamps	741,00 \$

NOM DE L'ORGANISME	SUBVENTION
Ligue LHOM	1 425,00 \$
Les Canotiers (Pratiques)	3 442,50 \$
Les Canotiers (Parties)	4 860,00 \$
École secondaire Louis-Jacques-Casault (103-12)	2 774,00 \$
École secondaire Louis-Jacques Casault (Compétitions)	3 942,00 \$
École St-Nicolas	146,00 \$
TOTAL :	114 920,73 \$

2. De verser à Natation Montmagny inc. une subvention totalisant six mille cinq cent quarante-trois dollars et cinquante cents (6 543,50 \$), représentant l'aide de fonctionnement accordée à cet organisme découlant de la tarification adoptée par la Ville de Montmagny pour l'utilisation de la piscine municipale Guylaine-Cloutier pendant la session Automne 2013.

3. De transmettre copie de la présente résolution au directeur des loisirs, de la culture et de la vie communautaire et au directeur des finances et de l'approvisionnement de la Ville de Montmagny.

Adoptée

2013-356

AUTORISATION DE PAIEMENT DES AVIS DE RENOUVELLEMENT DES CONTRATS DE GARANTIE PROLONGÉE ET D'ASSISTANCE TECHNIQUE AVEC ACCEO SOLUTIONS INC. – ANNÉE 2014

Il est proposé par M. Gaston Caron

Appuyé par M. Michel Mercier

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

1. D'autoriser le paiement des avis de renouvellement des contrats annuels de garantie prolongée et d'assistance technique, dont les coûts totalisent trente mille six cent dix-sept dollars et quarante et une cents (30 617,41 \$), plus taxes, pour l'utilisation par la Ville de Montmagny des logiciels et progiciels d'applications municipales suivants fournis par la compagnie ACCEO Solutions inc. :

LOGICIEL	POSTE BUDGÉTAIRE	MONTANT (plus taxes)
Logiciel et système d'exploitation Cour municipale (incluant Oracle et Généro)	02-120-00-414	11 473,48 \$
Logiciel Plaintes et requêtes et Inventaire infrastructures (Oracle et Généro)	02-311-00-414	12 491,94 \$
Logiciel, base de données et système d'exploitation SIAD (incluant Oracle)	02-311-00-414	6 651,98 \$
TOTAL :		30 617,41 \$

2. De transmettre copie de la présente résolution à ACCEO Solutions inc. et au directeur des finances et de l'approvisionnement de la Ville de Montmagny.

Adoptée

2013-357

AUTORISATION DE PAIEMENT DE DIVERSES DÉPENSES DU CONSEIL MUNICIPAL

Il est proposé par M. Gaston Caron

Appuyé par M. Michel Mercier

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

1. D'autoriser le paiement des diverses dépenses du conseil municipal totalisant dix mille soixante-neuf dollars et trente-quatre cents (10 069,34 \$) se détaillant comme suit :

FOURNISSEURS	DESCRIPTION	POSTE BUDGÉTAIRE	MONTANT (taxes incluses)
Publications CCH Ltée	Achat de 3 exemplaires du manuel de l' élu municipal pour les nouveaux élus	02-110-00-494	338,10 \$
Développement économique de La Pocatière	Adhésion au Réseau des villes innovantes de l'Est-du-Québec pour l'année 2014	02-110-00-494	625,00 \$
Québec Municipal	Adhésion au bulletin électronique « Québec Municipal » pour l'année 2014	02-110-00-494	1 149,75 \$
Tourisme Chaudière-Appalaches	Adhésion pour l'année 2014	02-110-00-494	1 172,75 \$
Union des municipalités du Québec	Adhésion pour l'année 2014	02-110-00-494	6 783,74 \$
TOTAL :			10 069,34 \$

2. De transmettre copie de la présente résolution à l'adjointe au maire et au directeur des finances et de l'approvisionnement de la Ville de Montmagny.

Adoptée

2013-358

NOMINATION DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL SUR LES DIFFÉRENTS COMITÉS ET/OU ORGANISMES PARTENAIRES DE LA VILLE DE MONTMAGNY ET RECONDUCTION DU MANDAT DE ME MARCEL MORIN À L'OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION

CONSIDÉRANT l'entrée en fonction des nouveaux membres du conseil municipal de la Ville de Montmagny dûment assermentés le 8 novembre 2013;

CONSIDÉRANT que le mandat du troisième représentant de la Ville de Montmagny au conseil d'administration de l'Office municipal d'habitation vient à échéance le 31 décembre 2013;

Il est proposé par M. Marc Laurin

Appuyé par M. Yves Gendreau

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

1. De nommer, à compter de la présente résolution, les membres du conseil municipal suivants comme représentants de la Ville de Montmagny sur les comités et/ou organismes partenaires ci-après énumérés :

MEMBRES DU CONSEIL	COMITÉS	ORGANISMES PARTENAIRES
M. Jean-Guy Desrosiers Maire	<ul style="list-style-type: none"> - Comité de finances et infrastructures - Comité des ressources humaines - Comité de police - Comité de protection incendie - Comité consultatif de la bibliothèque <p>* Conformément à la <i>Loi sur les cités et villes</i> et au <i>Règlement municipal concernant la régie interne du conseil municipal</i>, le maire fait partie d'office de tous les comités de la ville.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Comité de sécurité publique de la MRC de Montmagny - Conférence régionale des élus Chaudière-Appalaches - Comité de la sécurité civile municipale - Préfet de la MRC de Montmagny - Société de développement économique de Montmagny
M. Gaston Morin Conseiller du district 1	<ul style="list-style-type: none"> - Comité santé et sécurité au travail (cols blancs) - Comité santé et sécurité au travail (pompiers à temps partiel) - Comité consultatif d'embellissement - Comité consultatif de la famille et des aînés - Comité de police 	<ul style="list-style-type: none"> - Corporation Camping Pointe-aux-Oies - Office municipal d'habitation de Montmagny
M. Gaston Caron Conseiller du district 2	<ul style="list-style-type: none"> - Comité des ressources humaines - Comité consultatif d'urbanisme (CCU) - Comité consultatif en développement touristique 	<ul style="list-style-type: none"> - Fondation pour la préservation de la faune et de la culture de Montmagny - Conseiller délégué à la MRC de Montmagny - Société d'histoire de Montmagny - Régie intermunicipale de gestion des matières résiduelles de l'Islet-Montmagny
M. Yves Gendreau Conseiller du district 3	<ul style="list-style-type: none"> - Comité consultatif en développement touristique - Comité des finances et infrastructures - Comité de santé et sécurité au travail (cols bleus) - Comité de revitalisation du centre-ville 	<ul style="list-style-type: none"> - Société de développement économique de Montmagny - Corporation pour la mise en valeur de la Grosse-Île - Festival de l'Oie Blanche

MEMBRES DU CONSEIL	COMITÉS	ORGANISMES PARTENAIRES
M. Michel Mercier Conseiller du district 4	<ul style="list-style-type: none"> - Comité consultatif d'urbanisme (C.C.U.) - Comité de la caisse de retraite - Comité consultatif jeunesse 	<ul style="list-style-type: none"> - Transbelimont (CA) - Transbelimont – Sous-comité pour l'admissibilité - Transport collectif de la MRC de Montmagny - Société de développement économique de Montmagny
M. Marc Laurin Conseiller du district 5	<ul style="list-style-type: none"> - Comité des ressources humaines - Comité de protection incendie - Comité consultatif de la culture - Comité consultatif jeunesse 	<ul style="list-style-type: none"> - Office municipal d'habitation (OMH) - Les Arts de la Scène de Montmagny inc.
M. Rémy Langevin Conseiller du district 6	<ul style="list-style-type: none"> - Comité consultatif de la bibliothèque - Comité de police - Comité de protection incendie - Comité des finances et infrastructures 	<ul style="list-style-type: none"> - Carrefour mondial de l'accordéon - Comité de sécurité publique de la MRC

ladite résolution remplaçant toute autre nomination antérieure d'un ou de plusieurs membres du conseil municipal de la Ville de Montmagny sans modifier toutefois les nominations d'autres représentants de la Ville non-membres du conseil municipal.

2. D'autoriser en conséquence le paiement des différentes dépenses assumées par les membres du conseil et liées à leur participation à diverses rencontres ou activités du ou des comités et/ou organismes partenaires au sein desquels ils sont nommés; le tout conformément au règlement numéro 891 *établissant un tarif applicable aux gestes posés pour le compte de la municipalité au Québec et prévoyant les modalités de remboursement des dépenses des élus et des employés* et ses amendements.

3. De reconduire jusqu'au 31 décembre 2015 le mandat de Me Marcel Morin comme troisième représentant de la Ville de Montmagny au conseil d'administration de l'Office municipal d'habitation de Montmagny.

4. De transmettre copie de la présente résolution à chacun des membres du conseil municipal et aux employés cadres de la Ville de Montmagny de même qu'aux différents comités et/ou organismes partenaires concernés.

Adoptée

ATTRIBUTION DES SIÈGES NUMÉROS 1, 2 ET 3 AU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME DE LA VILLE DE MONTMAGNY

CONSIDÉRANT qu'en vertu du règlement numéro 1018 *sur le Comité consultatif d'urbanisme de la Ville de Montmagny*, ce comité est composé de sept membres, dont deux conseillers municipaux et cinq personnes résidant sur le territoire de la Ville occupant les sièges numéros 1 à 5;

CONSIDÉRANT la nécessité d'attribuer les sièges numéros 1, 2 et 3 au sein de ce comité pour un mandat d'une durée de 24 mois, de manière à rencontrer les exigences de l'article 11 du règlement 1018;

Il est proposé par M. Marc Laurin

Appuyé par M. Yves Gendreau

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

1. D'attribuer de la façon suivante les sièges numéros 1, 2 et 3 au Comité consultatif d'urbanisme puisque le mandat des membres occupant ces trois sièges se terminera le 1^{er} janvier 2014 :

- ✓ siège numéro 1 – M. Jacques Ménard;
- ✓ siège numéro 2 – M. Réjean Gervais;
- ✓ siège numéro 3 – M. Roger Landry;

2. D'établir au 1^{er} janvier 2014 le début du mandat de ces trois membres du Comité consultatif d'urbanisme; la durée des mandats étant de 24 mois, telle qu'elle est fixée au règlement numéro 1018.

3. De renouveler pour l'année 2014 les mandats respectifs de président et de vice-président du Comité consultatif d'urbanisme confiés à MM. Jean-François Morin et Sébastien Castillo.

4. De transmettre copie de la présente résolution à chacun des membres précédemment nommés, au Comité consultatif d'urbanisme, à l'inspecteur en bâtiments et à l'adjointe au maire de la Ville de Montmagny.

Adoptée

DÉSIGNATION D'UN DEUXIÈME SUBSTITUT AU REPRÉSENTANT DU DIRECTEUR DES POURSUITES CRIMINELLES ET PÉNALES ET DE SON SUBSTITUT – CONSTATS DÉLIVRÉS EN VERTU DE L'ENTENTE RELATIVE À LA POURSUITE DE CERTAINES INFRACTIONS PÉNALES DEVANT LA COUR MUNICIPALE COMMUNE DE LA VILLE DE MONTMAGNY

CONSIDÉRANT que la Ville de Montmagny a conclu *l'entente avec le Procureur général du Québec concernant la poursuite de certaines infractions pénales devant la Cour municipale commune de la Ville de Montmagny*, maintenant Directeur des poursuites criminelles et pénales;

CONSIDÉRANT qu'elle a désigné M^e Jérôme Théberge comme procureur et M^e Michelle-Chantal Bouffard comme substitut (résolution numéro 2007-377) pour représenter le Directeur des poursuites criminelles et pénales devant la Cour municipale commune de la Ville de Montmagny pour tout constat délivré en vertu de ladite entente, tel qu'en fait foi la résolution numéro 2009-364;

CONSIDÉRANT la possibilité et l'opportunité de nommer un deuxième substitut du procureur en cas d'impossibilité d'agir de ce dernier et de son premier substitut;

Il est proposé par M. Marc Laurin

Appuyé par M. Yves Gendreau

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

1. De désigner M^e Mélissa Boilard, avocate, à titre de deuxième substitut de M^e Jérôme Théberge lorsque ce dernier sera dans l'impossibilité de représenter le Directeur des poursuites criminelles et pénales devant la Cour municipale commune de la Ville de Montmagny.

2. De transmettre copie de la présente résolution au ministre de la Justice et Procureur général du Québec, au Directeur des poursuites criminelles et pénales, à M^e Jérôme Théberge et M^e Mélissa Boilard de même qu'à la Cour municipale commune de la Ville de Montmagny.

Adoptée

2013-361

AUTORISATION DE SIGNATURE D'UNE ENTENTE AVEC LES ARTS DE LA SCÈNE DE MONTMAGNY INC. – PRÉSENTATION D'ACTIVITÉS CULTURELLES À MONTMAGNY – ÉTÉS 2014, 2015 ET 2016

Il est proposé par M. Gaston Morin

Appuyé par M. Gaston Caron

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

1. D'autoriser son honneur le maire et le greffier à signer, pour et au nom de la Ville de Montmagny, une entente avec Les Arts de la scène de Montmagny inc. pour la planification, l'organisation et la promotion d'activités culturelles sur le territoire de la Ville de Montmagny pendant les saisons estivales 2014, 2015 et 2016.

2. De transmettre copie de la présente résolution à Les Arts de la scène de Montmagny inc. de même qu'au directeur des loisirs, de la culture et de la vie communautaire et au directeur des finances et de l'approvisionnement de la Ville de Montmagny.

Adoptée

2013-362

RENOUVELLEMENT DE L'ENTENTE TRIPARTITE ENTRE LA SOCIÉTÉ D'HABITATION DU QUÉBEC, LA VILLE DE MONTMAGNY ET L'OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION DE MONTMAGNY – PROGRAMME DE SUPPLÉMENT AU LOYER DANS LE SECTEUR PRIVÉ

CONSIDÉRANT l'échéance au 31 décembre 2013 de l'entente numéro 1084 intervenue entre l'Office Municipal d'Habitation de Montmagny, la Société d'Habitation du Québec et la Ville de Montmagny concernant l'octroi et la gestion du Programme de supplément au loyer destiné au logement social dans le secteur privé;

CONSIDÉRANT la possibilité de renouveler de nouveau cette entente pour une période additionnelle de cinq (5) ans;

Il est proposé par M. Gaston Morin

Appuyé par M. Gaston Caron

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

1. De confirmer la participation financière de la Ville de Montmagny au Programme de supplément au loyer découlant de l'entente numéro 1084, signée le 26 août 1997, liant la Ville de Montmagny, la Société d'Habitation du Québec et l'Office Municipal d'Habitation de Montmagny concernant douze unités de logements de type HLM en secteur privé; ladite entente étant ainsi renouvelée et valide pour la période du 1^{er} janvier 2014 au 31 décembre 2018.

2. D'autoriser son honneur le maire et le greffier à signer tout document requis, le cas échéant, pour donner plein et entier effet à la présente résolution.

3. De transmettre copie de la présente résolution à la Société d'Habitation du Québec, à l'Office Municipal d'Habitation de Montmagny et au directeur des finances et de l'approvisionnement de la Ville de Montmagny.

Adoptée

2013-363

CONFIRMATION DE TRAVAUX ET DEMANDE AU MINISTÈRE DES TRANSPORTS DU QUÉBEC POUR LE VERSEMENT DE LA SUBVENTION OCTROYÉE – TRAVAUX D'ENTRETIEN DE LA ROUTE VERTE – SAISON 2013

CONSIDÉRANT que le ministère des Transports du Québec a accordé à la Ville de Montmagny une subvention maximale de 5 768,00 \$ pour l'exécution de travaux d'entretien de la Route verte sur son territoire au cours de la saison 2013;

CONSIDÉRANT que ces travaux ont été exécutés conformément aux exigences de ce ministère, aux coûts de 12 126 \$, tel qu'en fait foi le rapport produit par la directrice adjointe aux infrastructures, Mme Sylvie Ouellette, ingénieure, en date du 27 novembre 2013;

Il est proposé M. Gaston Morin

Appuyé par M. Gaston Caron

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

1. De confirmer au ministère des Transports du Québec que les travaux d'entretien de la Route verte, pour lesquels une aide financière de cinq mille sept cent soixante-huit dollars (5 768,00 \$) a été octroyée à la Ville de Montmagny pour l'année 2013 dans le cadre du « Programme d'aide financière à l'entretien de la Route verte », ont été exécutés conformément aux stipulations dudit ministère, et ce, aux coûts de douze mille cent vingt-six dollars (12 126,00 \$), tel qu'en fait foi le rapport produit par la directrice adjointe aux infrastructures, Mme Sylvie Ouellette, ingénieure, en date du 27 novembre 2013.

2. De confirmer que ces travaux sont admissibles audit programme d'aide financière et ne font pas l'objet d'une autre subvention.

3. De demander en conséquence au ministère des Transports du Québec de verser à la Ville de Montmagny la seconde tranche de la subvention

totale de cinq mille sept cent soixante-huit dollars (5 768,00 \$) octroyée pour les travaux d'entretien de la Route verte effectués au cours de la saison 2013.

4. De transmettre copie de la présente résolution au ministère des Transports du Québec de même qu'à la directrice adjointe aux infrastructures et au directeur des finances et de l'approvisionnement de la Ville de Montmagny.

Adoptée

2013-364

ACCREDITATION DE L'ORGANISME SANS BUT LUCRATIF CLUB DE L'ÂGE D'OR ST-MATHIEU

CONSIDÉRANT la demande formulée par l'organisme « Club de l'Âge d'Or St-Mathieu » visant à pouvoir bénéficier d'un soutien technique et financier de la Ville de Montmagny;

CONSIDÉRANT la recommandation du Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire d'ajouter cet organisme à la liste des organismes accrédités par la Ville de Montmagny lui permettant de devenir admissible au *Programme de soutien aux organismes accrédités* selon les conditions dudit programme;

Il est proposé par M. Rémy Langevin

Appuyé par M. Michel Mercier

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

1. De reconnaître l'organisme « Club de l'Âge d'Or St-Mathieu » comme organisme accrédité par la Ville de Montmagny, laquelle reconnaissance lui permet de bénéficier d'un soutien technique et financier de la part du Service municipal des loisirs, de la culture et de la vie communautaire.

2. De transmettre copie de la présente résolution à Club de l'Âge d'Or St-Mathieu et au directeur des loisirs, de la culture et de la vie communautaire de la Ville de Montmagny.

Adoptée

2013-365

ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 1128 ABROGEANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 942 DÉCRÉTANT L'IMPOSITION D'UNE CIRCULATION AUTOMOBILE À SENS UNIQUE EN DIRECTION SUD SUR UNE PARTIE DE L'AVENUE MAY ET ABROGEANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 940

Il est proposé par M. Rémy Langevin

Appuyé par M. Michel Mercier

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

1. D'adopter le règlement numéro 1128 *abrogeant le règlement numéro 942 décrétant l'imposition d'une circulation automobile à sens unique en*

direction Sud sur une partie de l'avenue May et abrogeant le règlement numéro 940, pour lequel un avis de motion a été donné à la séance du 18 novembre 2013; les membres du conseil municipal déclarent avoir reçu copie du projet de règlement dans les délais prescrits par la loi et, par conséquent, déclarent avoir lu ledit règlement et renoncent à sa lecture.

Adoptée

2013-366

AVIS DE MOTION POUR L'ADOPTION D'UN RÈGLEMENT AMENDANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 911 POURVOYANT À L'ORGANISATION ET AU MAINTIEN D'UN SERVICE DE PROTECTION CONTRE LES INCENDIES À LA VILLE DE MONTMAGNY DE MANIÈRE À RÉDUIRE LE NOMBRE D'ALARMES NON FONDÉES N'ENTRAÎNANT PAS L'IMPOSITION DE FRAIS

Avis de motion est par les présentes donné par le conseiller, M. Rémy Langevin, qu'à une prochaine assemblée un règlement sera présenté pour adoption, lequel a pour but d'amender le règlement numéro 911 pourvoyant à l'organisation et au maintien d'un service de protection contre les incendies à la Ville de Montmagny de manière à réduire le nombre d'alarmes non fondées n'entraînant pas l'imposition de frais.

Adoptée

2013-367

AVIS DE MOTION POUR L'ADOPTION D'UN RÈGLEMENT DÉCRÉTANT LA TARIFICATION POUR LE FINANCEMENT DE CERTAINS BIENS, SERVICES OU ACTIVITÉS DE LA VILLE DE MONTMAGNY POUR L'ANNÉE 2014

Avis de motion est par les présentes donné par le conseiller, M. Rémy Langevin, qu'à une prochaine assemblée un règlement sera présenté pour adoption, lequel a pour but de décréter la tarification pour le financement de certains biens, services ou activités de la Ville de Montmagny pour l'année 2014.

Adoptée

2013-368

AVIS DE MOTION POUR L'ADOPTION D'UN RÈGLEMENT AMENDANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 1054 DE MANIÈRE À REPORTER AU 31 DÉCEMBRE 2015 L'ÉCHÉANCE DU PROGRAMME DE SUBVENTION POUR L'ACQUISITION DE COUCHES RÉUTILISABLES ET À FIXER LE MONTANT TOTAL ANNUEL DES SUBVENTIONS VERSÉES

Avis de motion est par les présentes donné par le conseiller, M. Rémy Langevin, qu'à une prochaine assemblée un règlement sera présenté pour adoption, lequel a pour but d'amender le règlement numéro 1054 de manière à reporter au 31 décembre 2015 l'échéance du programme de subvention pour l'acquisition de couches réutilisables et à fixer le montant total annuel des subventions versées.

Adoptée

PÉRIODE DE QUESTIONS

Intervention de M. Louis Taschereau – 111, avenue Ste-Marie

M. Taschereau considère qu'il y a énormément de formalités entourant l'application de certains règlements municipaux. Il cite en exemple s'il est vraiment nécessaire de réglementer les matériaux pouvant être installés sur un bâtiment.

À ce sujet, M. le Maire explique les différents processus d'amendement à un règlement afin de se conformer aux lois. Entretemps, lorsque se présente un promoteur ou un particulier avec un projet, les employés du Service de l'aménagement et du développement peuvent jouer un rôle conseil dans le cheminement d'un projet, particulièrement des les secteurs régis par P.I.I.A.

2013-369

LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par M. Gaston Caron

Appuyé par M. Gaston Morin

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

1. D'approuver la levée de la séance ordinaire du 2 décembre 2013, à 20 h 30.

Adoptée

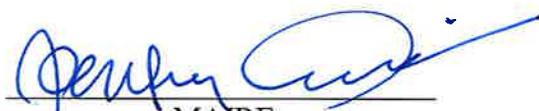


GREFFIER



MAIRE

APPROUVÉ À LA SÉANCE ORDINAIRE DU 16 DÉCEMBRE 2013.



MAIRE
